

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des Parents d'Elèves**  
Marion SIFFERT  
7, rue du Wangenbourg  
67800 HOENHEIM  
[parentsmatried@gmail.com](mailto:parentsmatried@gmail.com)

Madame STEIBLÉ,  
Mairie de Hœnheim – Affaires Scolaires  
Route de la République  
67800 HOENHEIM

Hœnheim, le 10 juin 2015

Objet : Nouvelle Tarification de la garderie périscolaire pour la rentrée 2015-2016  
Courrier : Envoyé par mail au Service Affaires Scolaires [affaires-scolaires@ville-hoenheim.fr](mailto:affaires-scolaires@ville-hoenheim.fr)  
Copie : DPE Ecole Elémentaire Bouchesèche  
DPE Ecole Maternelle du Centre  
DPE Ecole Elémentaire du Centre  
Centre Socio-Culturel

Madame,

L'an passé nous avons manifesté notre désapprobation à plusieurs reprises face à une grille qui privilégiait des baisses tarifaires sur une base de "consommation" plus que sur critère social et ce, malgré la présence d'un tarif « non imposable » toujours trop cher.

Vous aviez justifié l'augmentation tarifaire de la rentrée 2014-2015 en nous expliquant que le périscolaire allait être enrichi par les NAP, ce qui avait un coût. A ce jour, à l'Ecole Maternelle du Ried aucune NAP n'est proposée aux enfants. Nous pouvons donc constater que nous avons en quelque sorte "payé d'avance" des activités inexistantes.

Nous avons anticipé sur votre promesse de réévaluation de l'an passé en vous envoyant un courrier le 23 mars 2015 pour vous demander plus de justice sociale et aborder quelques considérations juridiques sur l'égal accès au service public.

Le Conseil Municipal du 08 juin 2015 a voté en faveur d'une nouvelle grille tarifaire pour tous les services périscolaires.

Premier constat : la grille est devenue encore plus alambiquée que l'an passé : rien que sur le périscolaire du soir, nous avons dénombré 80 cas de figure possibles, une complexité hors norme comparée aux communes voisines. Un nombre de critères élevé qui brouille toute comparaison et analyse entre les diverses formules rendant ainsi opaque cette nouvelle grille tarifaire :

- 2 choix d'horaire
- 3 choix de fréquence hebdomadaire (2, 3, 4 jours hebdo)
- 3 options d'engagement conditionnant le tarif (trimestriel, annuel, hors commune)
- 4 quotients familiaux
- 8 formules de tickets trimestriels unitaires
- ...

Voici les 3 principaux éléments à déplorer de notre point de vue :

1) Intégrer le QF est louable, mais à compter de septembre la tranche la plus basse (QF1) propose des tarifs plus chers que ceux que payent aujourd'hui les familles imposables.

Illustration : Une famille QF1 devra s'acquitter en septembre 2015 de 37,24€ par mois et par enfant pour 4 soirs de garde avec engagement annuel.

Aujourd'hui il est demandé 40 € par mois et par enfant à une famille imposable, mais avec 20% d'abattement "famille" cela lui revient à 32€ par mois et par enfant.

2) La disparition de l'abattement de 20% pour les familles avec plusieurs enfants constitue un énorme recul social, donc un gros point noir car toutes les familles avec au moins 2 enfants sont lésées en subissant forcément une augmentation de tarif.

3) L'aspect « plus je consomme, moins je paye » est conservé, ce qui génère des inégalités aberrantes.

Illustration : Une famille aisée en QF4 et hors commune (ne s'acquittant donc pas des taxes locales à Hoenheim) payera moins cher le service public qu'une famille hoenheimoise au RSA (QF1).

En effet, la nouvelle grille de tarifs ultra complexe avec ses 80 tarifications possibles permet toujours aux usagers "hors commune" qui consomment beaucoup (4 soirs par semaine) et s'engagent annuellement, d'obtenir un coût mensuel inférieur aux contribuables hoenheimois en QF1 mais qui consomment moins. Et ceci en dépit d'une majoration de 15%. Difficile à accepter.

Exemple concret :

- Famille avec un QF4, un engagement annuel de 4 soirs par semaine et 15% de majoration hors commune =  
 $576 \text{ €} + 15\% = 662,4 \text{ € an} \Rightarrow$  Rapportés à 145 jours de classe = 4,54€ / par soir
- La famille avec un QF1 paye sa soirée de garde au coût unitaire à 8,82€.

En tant que partenaires, nous n'avons eu de cesse de vous proposer notre collaboration afin de vous permettre de réfléchir à nos remarques en amont de votre travail de refonte de la grille.

Notre courrier daté du 23 mars 2015 est demeuré sans réponse de votre part, et ce, en dépit de l'engagement que vous aviez pris de nous répondre systématiquement dans les meilleurs délais ou, a minima, d'accuser réception de nos lettres.

Tout comme l'an passé, vous avez fait le choix de présenter la validation de la nouvelle grille tarifaire au Conseil Municipal en vous dispensant de notre contribution.

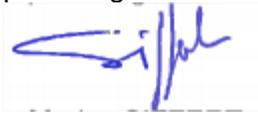
Aujourd'hui nous ne pouvons pas nous réjouir de cette nouvelle grille en dépit des quelques améliorations notables (validité annuelle du carnet de tickets, dissociation de la tarification des NAP et ajustement du coût).

Notre commune continue d'appliquer des tarifs exorbitants et la volonté affichée de mieux prendre en compte les critères sociaux ne se retrouve absolument pas dans les tarifs qui seront pratiqués à la rentrée.

Nous sommes à votre disposition pour une rencontre dans les meilleurs délais, et nous espérons vivement que, comme l'an passé, vous aurez la possibilité d'apporter les aménagements indispensables à une réelle justice sociale.

Nous vous remercions pour l'attention que vous apporterez à cette demande et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

Les Délégués des Parents d'Elèves de  
l'Ecole Maternelle du Ried,  
par délégation



Marion SIFFERT  
Représentante